SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

BT

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS:

Canada: \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50). Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la Semaine Religieuse, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par L'Action Sociale Limitée.

DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de Saint-Nazaire, vendu par la maison A. Toussaint & Cie, se fait toujo rs sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation quo j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

a ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec. une sabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de na satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si impertante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet écclésiastique, je n'hèsite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.»



A Messieurs les curés,

it

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des pa-

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 41% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"An Corporation des Obligations
Annieipales Atée. "
132, rue St. Pierre, Québec.

SUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES. VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.

IL FAUT GUÉRIR

VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais ne guérissent pas. Au premier symptôme de Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite, prenez du

TAROL



Sirop composé de Goudron, d Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.

TAROL soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHI-TE Aigue** ou chronique, le CATAR-RHE, la GRIPPE, la COQUELU-CHE, le CROUP et toutes les Affections graves ou légères des Pou-

mons. 25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle; 50c. grand modèle \$1.06.

Aux personnes Pales, Faibles, Anémiques, nous recommandons l'usage régulier des Pilules Cardinales qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—5oc. la boite.

Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,

113, Côte de la Montagne, - - - QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J .- B. LASNIER PERE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES Bell 91 National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263 Résidence : 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER D'ASSURANCES FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des VERRES TORIQUES sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des VERRES TORIQUES. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne ENTIÈRE SATISFACTION.

P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE 40, RUE DE LA FABRIQUE LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES, A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de maisons d'éducation et de membres du clergé.

Nous venons de recevoir une consignation d'Hulle d'Olive de la célèbre maison Antoine Vial, Marseille.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec, de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec

*

1, Rue St-Jean

(Edifice de la Metropolitaine.)

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. P Q." ot MEMBRE DE L'I. R A C!

SPÉCIALITÉ: ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

The second secon

GARAND & THIBAULT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

3083, rue Saint-Joseph, QUEBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries ac voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises. Une 'Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Télephone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET VANDRY

FERBLANTIERS - PLOMBIERS -

本水本

72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gazet à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poèles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

VANDRY & MATTE

ENTREPRENEURS _____ DE ____

PLOMBERIE, CHAUFFAGE, LUMIÈRE ET CLOCHES ÉLECTRIQUES,

OUVRAGES EN TÔLE, FERBLANC et CUIVRE.

St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas' Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

LA BANQUE PRUVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - - - - \$2,000,000.00 Capital payé et réserve - - - - - - 1,700,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes, MONTRÉAL, Can.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée. Vice-Président: M. TANCRÉDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods Milling Co., Limited.

BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

DEPT. D'EPARGNE

Président: SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

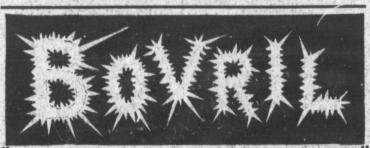
82 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Ponr la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

SUCCURSALES DE QUÉBEC :

99 RUE ST-PIERRE LECN-T. DESRIVIÈRES, GERANT. BOULEVARD LANGELIER J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT,



UNE BOUTEILLE QUI EPARGNE BEAUCOUP D'ARGENT

Une bouteille de **Bovri**l dans la cuisine fat aussitôt basser les comptes du boucher. Il augmente considérablement la valeur nutritive de la nourriture; de fait il est prouvé que ses pouvoirs reconstituants sont de dix à vingt fois supérieurs à la quantité prise. Mais ce doit être le **Bovri**l.

00

ide

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 481. Quarante-Heures, 481.

Partie officielle: Feu l'abbé J.-Z.-A. Girard, 482.

Partie non officielle: Causerie de la semaine: Ce qui amène la guerre, 482. — Liturgie et discipline: Mariage devant le Saint-Sacrement exposé, 485. — Chronique diocésaine: 486. — A travers les diocèses: Montréal, 487; Sherbrooke, 487; Nicolet, 488; Valleyfield, 488; Joliette, 488; Saint-Jean, N.-B., 489; Chatham, 489. — Revue du monde catholique: France, 490.—Variétés: Dialogue suprême, 491. — Les livres: 492.

Bulletin social: DOCTRINE: Le juste prix, 493.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, \$ avril. —. — Pâques.
Lundi, 9. — De l'octave, dbl. I el. (Fête légale).
Mardi, 10. — De l'octave, dbl. I el.
Meroredi, 11. — De l'octave, semid privil.
Jeudi, 12. — " " "
Vendredi, 13. — " " "
Bamedi, 14. — " " "
Dimanche, 15. — QUASIMODO.

QUARANTE-HEURES

8 avril, Notre-Dame de la Garde.—9, St-Thuribe.—10, Pint ndre. — 12, Couvent de St-Gervais. — 14, Sœurs de St-Joseph (Noviciat). — 15, Beauport

PARTIE OFFICIELLE

FEU L'ABBÉ J.-Z.-A. GIRARD

M. l'abbé Joseph-Z.-A. Girard, ancien curé de Notre-Dame du Portage, décédé à sa résidence de Fraserville le 28 mars, était membre de la société Saint-Joseph, de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière et de l'Association des messes, section diocésaine.

Alphonse Gagnon, ptre,

Archevêché de Québec, 28 mars 1917.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

de

lie

in en

CE QUI AMÈNE LA GUERRE

Au cours de la présente guerre, on entend parfois poser cette question : comment le bon Dieu peut-il permettre de pareils massacres ?

Pour répondre à cette question avec sens et vérité, il faut bien connaître le prix d'une âme humaine, rachetée par le sang précieux de Jésus Rédempteur. Le mépris des âmes et le mépris de l'œuvre infiniment précieuse de la Rédemption sont des crimes qui provoquent, de la manière la plus terrible, surtout quand ces actes sont publics, la justice de Dieu. Et cela est facile à comprendre. Si, en effet, Dieu laissait toujours impunies en ce monde les plus audacie ses et les plus scandaleuses révoltes contre sa loi, un nombre considérable d'âmes, du moins parmi les faibles, se perdraient par le doute et par le désespoir. Un grand coup de la justice de Dieu frappant même ici-bas les plus scandaleux violateurs de sa loi est de nature, au contraîre, à maintenir les âmes dans le respect du Souverain Maître et dans l'observation de sa loi. Si l'on ajoute que de pareilles épreuves donnent aux coupables l'occasion précieuse d'expier leurs crimes et

de retrouver le chemin du salut éternel, il semble bien que nous avons là les deux raisons, éternelles comme la justice du Tout-Puissant, pour lesquelles Dieu permet, depuis que le péché est entré dans le monde, le déchaînement de ces terribles fléaux qui sont la rançon du scandale.

ne

ait

tit

e-

L'Europe a voulu chasser Dieu de ses codes et de ses lois, et l'Europe est terriblement punie. Mais premons garde d'être pharisiens et de nous laver les mains trop lestement. L'Amérique n'est pas tout à fait innocente des maux qui s'abattent, depuis près de trois ans, sur le monde.

Sans mentionner les graves atteintes portées contre la liberté de l'enseignement catholique dans notre pays depuis un demisiècle, et pour ne parler, aujourd'hui, que des États-Unis, il est hors de doute que, dans la république voisine, depuis quelque temps, il se fait un mouvement anti-catholique, qui met l'inquiétude au cœur même des plus optimistes.

Bercés par l'illusion, chère aux libéraux, que ce pays est l'asile sacré de la liberté, bon nombre de citoyens américains s'étaient longtemps figuré que la haine sectaire ne pourrait jamais reprendre racine au sol de leur patrie et que les temps sinistres du Know-Nothingism ne reviendraient plus. Et c'étaient des hymnes sans fin à la grande liberté américaine, que certains bons libéraux naïfs d'Europe se chargeaient parfois de continuer en chœur, de l'autre côté de la mer.

Aujourd'hui, il faut déchanter. Les sectaires américains sont à l'œuvre depuis plusieurs années, et l'odieuse campagne qu'ils mènent sans cesse contre l'Église constitue certainement l'un des plus grands scandales de notre temps.

Ils ont choisi le Sud comme terrain de leurs honteux exploits. On sait pourquoi : ce sont les États du Sud qui, sauf la Louisiane, contiennent le plus petit nombre de catholiques de tous les États de l'Union ; c'est là, par conséquent, que la lutte contre le catholicisme est la plus facile.

La Géorgie, l'Alabama et l'Arkansas ont voté, tour à tour, cette loi infâme, dite de l'inspection des hôpitaux et des couvents, en vertu de laquelle le shérif de l'État a le droit d'entrer dans ces institutions catholiques, à toute heure du jour et de la nuit, pour en faire l'inspection : ce qui assimile ces vénérables maisons à

des lieux de désordre. Nous ne croyons pas qu'aucun sectaire européen ait encore poussé jusque-là la haine, le mépris et la stupidité. Écœurés par tant de bassesse, des protestants mêmes ont élevé la voix contre ces indignités. Lors de la discussion du "bill of inspection" à la Législature de la Géorgie, M. Ayer, député protestant, a tenu à soulager sa conscience par cette déclaration: "Je tiens à dire, dès le commencement de ce débat, que je ne suis pas catholique; mais je tiens aussi à déclarer, par esprit de justice, que je suis opposé à ce projet de loi, lequel est une violation des droits des institutions religieuses et des autres institutions privées de la Géorgie."

Dans une récente lettre pastorale, Mgr Keily, évêque de Savanna, faisait cette pénible déclaration : "Durant les seize années de mon administration épiscopale dans ce diocèse, je ne me rappelle pas avoir été témoin d'attaques contre l'Église catholique aussi fanatiques que celles qui se sont produites en ces derniers temps. Dans la presse quotidienne, dans les revues, et même dans les Législatures, on a attaqué l'Église faussement et sans provocation."

A New-York même, en pleine forteresse catholique, des sectaires ont mené, l'année dernière, pendant plusieurs mois, une atroce campagne de calomnies contre les maisons de charité catholiques de la métropole américaine. Il a fallu aller en cour pour fermer la bouche aux infâmes détracteurs des religieuses et des prêtres. Et, aujourd'hui encore, la campagne de haine se poursuit, plus insidieuse, mais non moins sectaire.

En Floride, un ministre protestant fanatique, le gouverneur Catts, arrivé au pouvoir avec l'aide de la franc-maçonnerie, a fait jeter en prison de pauvres religieuses, "coupables" d'avoir fait la classe à des enfants noirs. Hier encore, soixante vétérans de la Confédération du Sud s'opposaient au choix de Mgr l'évêque de Savanna comme orateur à la réunion annuelle de l'armée confédérée.

Ce déchaînement de haines et de scandales, ajouté aux scandales, déjà vieux, du divorce et de l'école publique sans Dieu, ne pouvait pas ne pas provoquer la colère du Tout-Puissant. Et la guerre est venue.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

MARIAGE DEVANT LE SAINT-SACREMENT EXPOSÉ

Q. — Est-il permis de célébrer un mariage en présence du Saint-Sacrement exposé (en dehors de l'exposition solennelle des Quarante-Heures), v. g. pendant l'octave du Saint-Sacrement?

R. — Pendant les Quarante-Heures, il n'y a aucune difficulté pour notre diocèse, puisque Son Éminence le Cardinal Taschereau a défendu les mariages pendant cette dévotion par son Instruction du 19 mars 1872 (Discipline, 2e éd., page 191).

La même défense existe-t-elle pour les autres expositions? Il faut avouer que nous n'avons pas trouvé de textes qui défendent les mariages en présence du Saint-Sacrement exposé; il nous faut donc étudier les raisons qui motivent la suppression de certaines fonctions liturgiques en présence du Saint-Sacrement, et voir si ces raisons peuvent s'appliquer à la célébration du mariage.

Lorsque l'Église permet l'exposition du Saint-Sacrement, elle veut que toute l'attention des fidèles soit portée sur la sainte Hostie solennellement exposée, et qu'il n'y ait rien qui puisse

les distraire de leur pieuse adoration.

C'est pourquoi les rubriques défendent de sonner la clochette aux messes qui se disent pendant l'exposition ; c'est pourquoi aussi il est défendu pendant ce temps de faire des quêtes,

d'exposer des reliques ou des images des saints.

Si la bénédiction des Rameaux tombe un jour d'exposition, on doit faire cette cérémonie dans une chapelle latérale, éloignée du maître-autel et il n'y a pas de procession (S. C. R., 17 sept. 1822, n. 2621, ad. 9). Si l'église n'a qu'un autel et qu'on ne puisse omettre la bénédiction des Rameaux, comme dans les églises de campagne, on voile l'ostensoir et on fait la bénédiction sans procession. Il serait mieux encore de déposer le Saint-Sacrement sans bénédiction, de procéder à la cérémonie des Rameaux, et après la procession, d'exposer de nouveau le Saint-Sacrement (Van der Stappen, vol. IV, 3e éd., page 211).

La même cérémonie doit s'observer pour la bénédiction des

cierges et des cendres.

tu-

ont

lé-

ar

est

a.

n-

ne

et

le

u

La célébration du mariage n'est-elle pas, autant que les cérémonies dont nous venons de parler, de nature à distraire l'attention des fidèles? Le célébrant est obligé pendant le mariage d'avoir le dos tourné à l'autel, et les costumes des nouveaux mariés y sont souvent un objet de curiosité pour les fidèles, etc. Voilà pourquoi nous croyons qu'il est dans l'esprit de l'Église de ne pas admettre la célébration du mariage en présence du Saint-Sacrement exposé.

La chose ne présente pas de difficulté là où il y a un oratoire spécial ou au moins une chapelle latérale, assez éloignée de l'autel de l'exposition; on peut y faire un mariage sans manquer de respect au Saint-Sacrement. S'il n'y a qu'un autel, nous croyons qu'il faudrait, pour faire un mariage, déposer le Saint-Sacrement; ce qui peut se faire sans inconvénient d'ailleurs, pendant l'octave de la Fête-Dieu.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Feu l'abbé Girard. — Mercredi, le 28 mars, est décédé à sa résidence de Fraserville, M. l'abbé Joseph-Z.-A. Girard, ancien curé de Notre-Dame du Portage.

M. l'abbé J.-Z.-A. Girard est né à la Baie St-Paul, comté de Charlevoix, le 18 décembre 1839. Il était le fils de M. Grégoire Girard, cultivateur, et de Soulange Gobeil.

Après un brillant cours d'études classiques et théologiques au Collège Sainte-Anne de la Pocatière et au Séminaire de Québec, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Sa Grandeur Mgr Baillargeon, le 15 septembre 1867.

d

d

Fd

te

u

p:

L

ci

té

fe

lie

jo

fu

18

Après trois ans de professorat au Petit Séminaire de Québec (1867-1870), il fut nommé successivement vicaire à Saint-François et à Saint-Pierre, Ile d'Orléans (1870); de 1870 à 1871, il fut desservant à l'Ange-Gardien de Montmorency; en 1871, il est nommé vicaire à Chicoutimi et en 1673 à l'Islet, puis va desservir les paroisses de Kamouraska jusqu'en 1875, année où il fut nommé à la cure de Saint-Lambert de Lévis, poste qu'il occupa jusqu'en 1882. Comme son état de santé ne lui permettait plus d'exercer le ministère actif il se retire (1882 à 1891). En 1891, il devient curé de Notre-Dame du Portage et en 1906, il se retire à la Baie Saint-Paul, puis à Fraserville depuis 1907.

Feu l'abbé Dorion. — M. l'abbé N.-O.-H. Dorion, curé de Bakerfield, Vermont, est décédé le 27 mars dernier, à son presbytère, après quelques semaines de maladie. M. l'abbé Hégésippe Dorion est né à Charlesbourg, en 1867, et il a fait ses études classiques au Petit Séminaire de Québec.

A la Basilique. — Mgr C.-A. Marois, doyen du Chapitre, a officié à la Basilique, le dimanche des Rameaux, et la Passion y a été chantée par MM. les abbés Horace Gagnon, Alph. Gagnon et J. Philippon.

Aux prières. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Lessard, père de M. l'abbé J.-A. Lessard, curé de St-Gédéon. Le défunt est décédé à St-Elzéar, le 27 mars dernier.

'É-

nce

de ons

ve

sa

en

te

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — S. G. Mgr Bruchési a publié une Lettre Pastorale sur l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Sa Grandeur, après avoir fait l'historique de l'œuvre et montré la grandeur de ses résultats, demande à ses diocésains de l'assister d'une manière efficace.

— M. l'abbé Thellier de Poncheville a continué à présenter à son auditoire de Notre-Dame les grandes leçons chrétiennes de la guerre.

Il a parlé, il y a deux semaines, de la leçon profonde de la paix, montrant qu'elle ne saurait exister sur la terre sans le respect du droit. Dimanche dernier, il a prêché la belle et féconde leçon de la fraternité.

— Les Frères des Écoles Chrétiennes ont fait construire un nouvel édifice à Laval-des-Rapides pour y installer leur scolasticat et leur noviciat. La nouvelle bâtisse est pratiquement terminée et il ne reste plus pour les constructeurs qu'à mettre la dernière main à des travaux de détail. Jusqu'ici, les Frères avaient leur noviciat à leur établissement de Mont Lasalle, à Maisonneuve. Mais la bâtisse et le terrain, à cet endroit, ont été vendus à la Commission du Parc de Maisonneuve, et les Frères sont à ce moment à s'installer dans le nouvel édifice de Laval-des-Rapides.

La nouvelle maison se compose d'un bâtiment central flanqué de deux ailes. En arrière s'étend une annexe. La partie centrale, d'une hauteur de quatre-vingt-dix pieds, a une profondeur de soixante pieds et une longueur de deux cent-vingt pieds. Les deux ailes ont chacune une profondeur de cinquante pieds et une longueur de quatre-vingt-dix pieds L'allonge, en arrière, mesure deux cent-vingt-cinq pieds sur cinquante-cinq. Le corps central compte quatre étages, à part le rez-de-chaussée. Toute la structure, planchers, toit, murailles, est en béton armé. L'extérieur est en pierre. Toute la bâtisse est absolument à l'épreuve du feu et les Frères n'auront à assurer que leur mobilier. Près d'un millier de personnes pourront facilement se loger dans ce nouvel édifice.

Sherbrooke. — M. l'abbé J.-H. Roy, curé de Saint-Georges de Windsor et ancien curé de la cathédrale de Sherbroke, est décédé ces jours derniers à l'Hôpital Général de Sherbrooke, à l'âge de 69 ans. Il fut frappé, il y a deux semaines, d'une attaque de paralysie.

L'abbé Joseph-Hercule Roy naquit au Cap de la Madeleine, le 9 jui-1850. Il fit ses études successivement au collège de Montréal, à Terrebonne et à Sherbrooke. Ordonné prêtre par Mgr A. Racine, le 29 juin 1878, il fut professeur au séminaire de Sherbrooke, de 1878 à 1887, supérieur de la même institution, de 1887 à 1899. Il fut aumônier des Petites Sœurs des Pauvres à Pawtucket, R.I., de 1899 à 1906.

En 1906, il revint à Sherbrooke où il fut nommé curé de la cathédrale : il fonda une crèche pour recueillir durant le jour les enfants des pauvres veuves obligées de gagner leur vie. Depuis 1906, il était conseiller de l'évêque de Sherbrooke.

M. l'abbé Roy est l'auteur d'une arithmétique commerciale anglaise

à l'usage des collèges commerciaux.

Nous tenons à signaler l'apparition du Messager, bulletin paroissial de St-Michel de Sherbrooke, La dernière page est vouée à l'Union Régionale Sherbrookoise de l'A.-C.-J.-C.

d el

il

CI

29

à

ca

 \mathbf{E}_1

ni

gi

réc

ac

de

qui

191 Le

effe

\$4(

tion

pas

Nicolet. - Une nouvelle paroisse, St-L'dmond, vient d'être érigée dans le diocèse de Nicolet. Elle comprend une certaine partie des paroisses de St-Guillaume, de St-Germain de Grantham et de St-Bonaventure.

St-Edmond aura une population de 1550 âmes environ, une superficie de 14,500 âcres et une évaluation municipale d'environ \$110,000 prise sur le rôle actuellement en force dans les municipalités concernées.

Valleyfield. - M. l'abbé Alfred Faubert, ancien curé de Côteaudu-Lac, est décédé, le 1er mars dernier, à l'âge de 67 ans. Il était né à Châteauguay, le 8 juillet 1850, fit ses études à Montréal, au collège de Ste-Marie et au grand Séminaire, où il fut ordonné par Mgr Fabre, le 18 décembre 1880. Vicaire à Longueuil (1880-1881); en repos à Boucherville, puis vicaire à Saint-Anicet (1881-1883); à Montréal, successivement aumônier de la Maison Mère des Sœurs du Bon Pasteur (1883-1886), de la Maison Mère des Sœuis de la Providence (1886-1892), du Mont Lasalle (1892-1893); curé de Côteau-du-Lac (1893-1915). 1915, il prenait sa retraite au couvent des Sœurs de la Providence de la même paroisse.

Les funérailles ont eu lieu à Côteau-du-Lac. Elles ont été prési-

dées par S. G. Mgr Émard.

Au chœur assistaient Mgr J. Dorais, v.g., Mgr Dauth, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, Mgr Lepailleur, curé de la Longue-Pointe, et un grand nombre d'autres prêtres.

Joliette. — Après une lutte formidable cù les esclaves de l'alcool et les partisans de l'abrutissement et de l'empoisonnement du peuple ont versé la boisson à flots, ont eu recours à l'éloquence furieusement antireligieuse et par conséquent à base de trahison nationale de francs-maçons montréalais, comme à d'autres moyens aussi honorables, voire même la diffusion de tracts blasphématoires, anti-catholiques, les anti-prohibitionnistes, grâce à tout cela et aussi à l'ambiguité voulue du bulletin de vote, ont eu le dessus avec 84 voix de majorité.

Pendant les cinq jours qu'a duré la votation, 1432 votes ont été inscrits.

L'église paroissiale de Lanoraie a été détruite lundi soir dernier par un incendie. Seuls les quatre murs calcinés sont restés debout. On n'a pu sauver que les Saintes Espèces et quelques ornements. Le feu a pris naissance dans la cave, dans la salle des fournaises.

Les assurances ne s'élèvent qu'à la somme de \$40,000.

Saint-Jean, N.-B. - Le R. P. Martin Maloney, C. SS. R., qui fut un des religieux de la cure de St-Patrice de Québec pendant plusieurs années, est mort à Saint-Jean, N.-B., à l'âge de 62 ans.

Il était né à St-Jean, en 1855. Entré à l'âge de 23 ans chez les Rédemptoristes, il fit profession dans leur maison de Ilchester (Maryland), Ordonné prêtre en 1888 par S. E. le cardinal Gibbons, il exerça d'abord le saint ministère à Brooklyn, puis à Toronto. De là il fut envoyé à Québec d'où il fut transféré à St-Jean, où il fut depuis curé de St-Pierre.

S. G. Mgr Leblanc a présidé les funérailles.

nin

né-

leg

08

n-

-Mgr E. Doyle, P. A., cuié de St-Étienne de Milltown, est mort, le 29 mars dernier, à l'âge de 78 ans. Le vénérable défunt venait de fêter le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Il était né à Youghal, en Irlande, en 1839. Ordonné prêtre en 1866, à All Hallows College, Dublin, il vint alors à St-Jean. Attaché à la cathédrale pendant cinq ans, il fut ensuite nommé curé de St-George. En 1876, il devenait curé de Milltown où il a toujours exercé le saint ministère depuis lors. Il fut honoré de la prélature en 1914 par S.S. Pie X.

Il était le doyen des prêtres du diocèse de St-Jean.

Chatham. — Après l'incendie non encore lointain du collège, déjà si bien méritant des RR. PP. Eudistes, de Caraquet, l'incendie tout récent du même collège transporté à Bathurst, constitue pour nos frères acadiens une cruelle épreuve nationale.

C'est le 6 mars au matin, au cours d'une terrible tempête de vent et de neige, que le séminaire de Bathurst, bel édifice en pierre et en brique, qui a coûté plus de \$150,000, a été la proie des flammes.

Depuis la destruction de leur collège à Caraquet, au mois de janvier 1916, les Pères Eudistes se servaient du séminaire comme d'un collège. Le nombre des élèves s'élevait à 150. Tous ont eu la vie sauve, mais leurs effets sont entièrement perdus. Les assurances se montent à environ \$40,000.

Si Dieu aime voir grandir dans les épreuves ses œuvres de prédilection, en voici une qui doit lui être bien chère et qu'il n'abandonnera certes pas.

Nos sympathies aux RR. PP. Eudistes.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

FRANCE

La cathédrale de Reims. — Le gel, le dégel et la pluie provoquent le décollement de l'enduit des voûtes de la cathédrale de Reims, et occasionnent, par suite, des dégâts fort graves.

On ne peut, malheureusement, affirme-t-on, monter sur la toiture sans causer des bombardements nouveaux, ce qui empêche de faire les travaux nécessaires.

Protestations. — Le 7 novembre dernier, le cardinal Mercier, de concert avec ses frères de l'épiscopat belge, faisait entendre une vibrante protestation contre ces odieuses déportations qui montrent une fois de plus ce qu'est la sauvage Kultur teutonne.

Ému de la même indignation, l'épiscopat français a fait écho à

cette voix vengeresse.

Le 13 décembre, les évêques protecteurs de l'Université Catholique de Paris, NN. SS. Gauthey, Chesnelong, Isart, Foucault, Touchet, Gibier, Bardel, Déchelette, Péchenard, Monnier, Mélisson, Marbeau, Châtelus, Tissier, Quilliet, Ginisty, du Bois de la Villerabel, Le Senne, Neveu, groupés autour de LL. EE. le cardinal Luçon, le cardinal Amette et le cardinal Dubois, répondaient à l'appel du primat de Belgique et lui écrivaient une lettre collective pour s'associer à sa douleur et à la condamnation portée par lui. Ils flétrissaient vigoureusement cette violation de tous les principes du droit international; ce déchirement violent de la famille, cette régression à l'esclavage et à la barbarie.

Le 24 décembre, les évêques de la province d'Auch, le 9 janvier, les évêques de la province de Toulouse, et à leur tête Mgr Ricard et Mgr Germain, adhéraient à leur tour à la protestation des Évêques protecteurs de l'Université Catholique de Paris, condamnaient avec eux les brutalités abominables des Allemands et, avec eux encore, demandaient à Dieu justice.

Un chanoine chef de bataillon. — M. le chanoine Rémond, aumônier du lycée de Besançon, capitaine au 54e territorial, est nommé chef de bataillon au même régiment.

Le commandant Rémond est probablement le seul prêtre de France qui puisse aujourd'hui arborer quatre galons d'or sur sa manche.

Le grade de chef de bataillon équivaut à celui de colonel de ce côtéci de l'Atlantique, nos régiments, pour le nombre d'hommes qu'ils renferment, correspondant aux bataillons français.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible. Frê. pait du soixante

Et, entre ici elle lanç "Le

Dai

"Que les femm beauté, mannées de te choya

vement?
— S
J'avais c
soutenue

- 0
la condui
bonheur

— D bénédicti — J' — N

Honnête dispensés ô Ame dé Vibra " Me

enfants...
leure sève
grandit, 1
eux, je de
d'abnégat
suis-je pas
filles saint
"Et

en chacui

VARIÉTÉS

DIALOGUE SUPRÊME

Frêle et frissonnante, flamme qui vacille, une Ame s'échappait du corps qu'elle avait animé sur la terre pendant plus de soixante années.

Et, mystère de l'heure suprême, l'Ame restait suspenduc entre ici-bas et l'Au-delà... Mais, déjà détachée de ce monde, elle lançait vers le ciel sa muette supplication :

"Le repos, Seigneur!... Le repos!...'

Daignant s'abaisser vers cette Ame, le Seigneur lui parla : "Quel repos peux-tu réclamer, ô toi qui fus heureuse parmi les femmes? Dès ton enfance, mes dons te furent prodigués : beauté, richesses, affections. Te dois-je un repos éternel pour ces années de paix et de bonheur au sein d'une famille chrétienne qui te choya et te préserva de tout danger?

- Il est vrai, Seigneur. Mais vous ai-je jamais offensé gra-

vement?

re

de

te

- Si tu n'as pas agi contre moi, qu'as-tu fait pour ma gloire? J'avais confié ta splendide jeunesse à un époux qui t'a aimée, soutenue, écartant de ton chemin les épines...

- J'ai été fidèle.

Où est ton mérite? Combien de femmes dont tu blâmais la conduite légère fussent restées pures si elles avaient connu le bonheur de ton foyer.

- J'ai fait l'aumône... - De ton superflu. Tu as trouvé ta récompense dans les - De ton superflu. bénédictions des malheureux.
— J'ai soigné les malades...

- Ne tenais-tu point de ma Bonté ce cœur pitoyable?... Honnête servante, tu employas sagement les biens que je t'avais dispensés. Mais les as-tu multipliés? Montre-moi tes trésors, ô Ame dépouillée et tremblante!

Vibrant sous le défi de l'Éternel, l'Ame lança sa fière défense : "Mes trésors... Seigneur! Mes trésors? Les voici: mes enfants... Ils sont dix, et pour eux j'ai donné de ce corps la meilleure sève et les plus vives douleurs. Pour eux, mon cœur s'agrandit, ma pensée s'éleva, ma prière fut plus fervente... Pour eux, je devins meilleure et j'acquis des vertus de dévouement et d'abnégation que, sans eux, j'aurais toujours ignorées. suis-je pas efforcée de rendre mes fils virilement chrétiens et mes

filles saintemennt bonnes?
"Et maintenant, en quittant la terre, je renais, je ressuscite en chacun de mes enfants. Pouvais-je davantage, Seigneur?

Vous m'aviez créé une âme, je vous en rends dix ; vous m'aviez donné un cœur, je l'ai décuplé pour votre gloire. Tandis que j'irai vous adorer Là-Haut, ici-bas dix âmes continueront à vous servir.

— Viens!" dit le Seigneur vaincu. Et cette âme prit son essor...

M. COMOLET-SUE.

LES LIVRES

H. Mink-Jullien. Les voies de Dieu — Histoire d'une conversion, avec une préface, par le R. P. Mainage, O. P. Paris (P. Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix: 1.50 frapo. En vente à Québec à la librairie Garneau.

Cet émouvant récit contient l'un des cas les plus étranges dont l'histoire des convertis nous réserve la surprise. Une jeune femme, élevée dans l'athéisme, trouve la foi en se livrant aux pratiques de l'occultisme.

Ce récit a été écrit primitivement pour le prêtre qui devait diriger cette âme convertie. Il est donc absolument authentique. Mais il a semblé plus tard à de bons juges qu'il était utile d'en faire part au public. Puissent, selon le désir de l'auteur, ces pages pleines d'amour et de reconnaissance, faire connaître Dieu et lui gagner des cœurs!

Mgr J. Tissier. Vérité et vérités. Au fil de la guerre. Paris (P. Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de 432 pages. Prix: 3.50 francs. En vente à Québec chez M. J.-P. Garneau, libraire.

"Ce nouveau livre de discours, dit l'auteur dans l'avant-propos, est un champ de bataille. Il s'adresse aux militants de l'idée et du devoir.

"Toutes ses pages, vécues au fil de la guerre, sonnent le ralliement de la foi, de l'espérance et de l'amour : de la foi en Dieu, de l'espérance en la patrie et de l'amour de tous les deux".

Voici la table des matières. Nos lecteurs pourront constater que les sujets traités par Mgr l'évêque de Châlons sont variées.

Il faut vivre dangereusement. — Les douleurs, les relèvements et les devoirs de la guerre. — La question religieuse. — Les raisons de la foi. — Qu'est-ce qu'un soldat? — Idéales victimes. — Le rôle providentiel des épreuves. — La famille et la guerre. — Opprimons le juste. — Le brave 106. — L'initiative. — L'Eucharistie et la, famille. — Le Christ ressuscité ne meurt plus. — Le miracle de Jeanne. — A la noble et fière Belgique! — Ut filii lucis. — A l'école de Saint-Memmie. — Sursum corda! — Unum necessarium. — Les yeux de Notre-Dame. — Sur la tombe des héros. — La victoire de la Marne. — Les leçons religieuses et sociales de la guerre. — Les autels de la patrie. — Pour la France, s'il vous plaît! — Vers l'autre vie. — "On les aura"!

Le rica ",

Le l'exister sur le c

Po

Le autour entier. ment la exorbita ciaux el rivent e le préte que cela

Les naissons en puis la dema la concu question loi civile ration de ciale.

Bie permet en mêm

BULLETIN SOCIAL

irai

avec

rte).

his-

cul-

ger

lais

r et

qui, te â

est

pir.

de

en

lue

et.

ls

en-

Le

ole

li-

n-

DOCTRINE

DU JUSTE PRIX

Le P. Husslein, S. J., écrit sur ce sujet, dans la revue "America", un article dont on ne saurait trop louer l'opportunité.

Le prix excessif qu'atteignent tant de choses nécessaires à l'existence doit nous remettre en mémoire la morale catholique sur le contrat de vente.

Pour le pauvre, surtout, cette cherté de la vie est d'une angoissante et quotidienne application.

Le juste prix, les justes gages, sont comme les deux centres autour desquels gravitent le bien-être économique du monde entier. De la solution de ces deux problèmes dépend principalement la prospérité d'une nation, et il faut admettre que le prix exorbitant, les gages insuffisants sont les plus sérieux périls sociaux et moraux de notre époque. Non pas que de cela seul dérivent d'une manière fatidique le radicalisme et le vice, comme le prétendent certains sociologues non-catholiques, mais parce que cela en est au moins le plus favorable bouillon de culture.

Les principes du "commercialisme" moderne, nous les connaissons bien: arracher de l'acheteur le plus gros bénéfice qu'on en puisse prudemment espérer obtenir; pour assurer et forcer la demande, éliminer, par tous les moyens, quels qu'ils soient, la concurrence. C'est là la seule loi. Du Décalogue, point n'est question. Se tenir rigoureusement dans les seules limites de la loi civile et ne pas pousser maladroitement les gens à une exaspération dangereuse, telle est la seule norme de prudence commerciale.

Bien différents sont en cela les principes de l'Église. Elle permet un profit qui fasse le commerce florissant et solide, mais en même temps elle veut que ce profit ne nuise pas au bien commun pour le bénéfice d'une exception. Elle voit au bien de l'acheteur comme à celui du vendeur et interdit qu'une partie n'abuse de l'autre.

Le contrat d'achat et vente est bilatéral et doit imposer des obligations égales objectivement.

L'équité est détruite, dit S. Thomas, si le prix excède la valeur complète de l'objet, ou si l'objet excède le prix. D'où il suit que vendre un objet à prix surfait, ou l'acheter à prix inférieur à sa valeur réelle est, en soi, injuste et illicite.

C'est donc une obligation de conscience de ne pas vendre audessus du juste prix qui représente la valeur de l'objet en un temps et en un lieu donnés, et de ne pas forcer le vendeur à accepter un prix dérisoire.

Mais ce juste prix comment se détermine-t-il? Est-il fixé mathématiquement pour une période ou un lieu déterminés? ou bien est-il d'une élasticité qui puisse permettre certaines fluctuations?

Et d'abord répudions la fausseté du principe qui prétend baser la justice sur l'acceptation du prix par l'acheteur et le vendeur. Il serait par trop facile au riche ou au rusé d'abuser des besoins ou de la naïveté de l'autre partie. L'Église concède bien que cet accord mu'uel détermine en certains cas l'équité entre la chose et le prix, lorsqu'il n'y a pas d'autre norme à invoquer, comme pour certains objets de curiosité, certaines œuvres d'art ou autres de valeur extraordinaire, ou encore pour les objets que ni le vendeur ni l'acheteur ne sont en mesure d'apprécier. Le prix déterminé alors de consentement mutuel est juste. Il s'appelle "conventionnel".

A part ces exceptions, le prix sera "légal" ou "courant". "Légal" s'il est déterminé, prescrit par une loi. C'est ainsi que, au Moyen-Age, les corporations, soutenues par l'autorité civile, fixaient la valeur commerciale des choses les plus usuelles. Le prix "légal", à moins d'injustice flagrante, oblige en conscience.

moyen mune.

Ic mathé dation Le ver offrira tice. pour le pour le

S. La vale respect

Ce établit circons

juste p qui, eu suscept de vent

droit of blemen

Et maximi rendent imprim ou de h fixée pa

Il 1

Mais si la valeur légale n'existe pas, il ne reste guère qu'un moyen de déterminer le juste prix. C'est l'estimation commune de l'objet dans un lieu et un temps donnés. Ce qui s'appelle alors le prix "courant".

Ici, on le conçoit, il ne saurait être question d'une précision mathématique. Les moralistes reconnaissent une triple gradation légitime. Le plus bas prix, le plus haut, et le prix moyen. Le vendeur cherchera le plus haut; l'acheteur, au contraire, offrira le plus bas, et tous deux resteront dans la limite de la justice. Cette marge varie selon la nature des objets. Fort grande pour les objets de luxe et de simple agrément, elle est restreinte pour les choses nécessaires à la vie.

S. Alphonse pose une règle qui peut servir communément. La valeur moyenne étant 5, les valeurs maxima et minima seront respectivement 6 et 4.

Cette proportion n'est pas constante, cependant, car si l'on établit la valeur courante à 100, les théologiens les plus larges circonscrivent la juste limite à 90 et 110.

Ce n'est pas le jugement individuel qui doit déterminer le juste prix courant, mais l'ensemble des acheteurs et des vendeurs qui, eux, se rendent suffisamment compte des multiples facteurs susceptibles d'influer sur les modes de production, de transport et de vente.

Le prix "courant" qu'impose la justice sera celui de l'endroit où se fait la vente, quand même ailleurs il diffèrerait notablement.

Et encore ne faudrait-il pas l'obtenir par fraude, ce prix maximum ou minimum. On ne saurait trop dire combien se rendent coupables d'injustice ceux qui, par des moyens illicites, impriment à l'échelle des prix courants un mouvement de hausse ou de baisse, en supposant même qu'ils demeurent dans la limite fixée par les moralistes.

Il peut arriver par accident, que le prix dépassant la valeur normale de l'objet soit légitime lorsque, par exemple, le vendeur

r des

e l'a-

venuleur

mps r un

fixé és? luc-

end endes ien la ier,

art |ue |Le

ip-

ie, le,

Le

subit, de par la vente, un dommage spécial, ou s'il a pour l'objet vendu une particulière affection, comme serait un souvenir de famille; ou si la privation de cet objet, à ce moment donné, entraîne pour lui la perte d'un gain considérable, etc.

Semblablement, un prix inférieur à la valeur réelle peut être juste si le vendeur consent *librement* et que l'acheteur n'abuse pas de la pauvreté ou d'une nécessité urgente, qui forcerait le vendeur à se dessaisir.

Une question se pose: Le vendeur peut-il exiger plus que le prix courant maximum, à raison de l'utilité spéciale que l'acheteur retirerait de la transaction? Non, dit S. Thomas, parce que "l'avantage spécial qu'offre l'objet pour l'acheteur ne vient pas du vendeur, mais bien des conditions particulières où se trouve le premier. Personne ne peut vendre ce qui n'est pas sien."

Noldin, toutefois, et quelques autres moralistes modernes concèdent au vendeur le droit à un bénéfice modéré, tiré de ce chef, si l'acheteur n'a eu en vue que sa convenance ou son plaisir. Tous s'accordent, au contraire, à condamner un bénéfice extorqué au besoin ou à la nécessité.

Ajoutons, ce qui peut n'être pas inutile, qu'il est toujours interdit de mentir.

Comme tout cela est raisonnable et chrétien! et combien différent de la pratique suivie par le commerce moderne!

B.

3

30

Les

PENSEE.

On n'imagine pas tout ce que peut pour le bien ou pour le mal la plus petite poignée d'hommes, à la conditien qu'ils aient l'union, la persévérance, le courage. En une vingtaine d'années, dans une région que je connais bien, j'ai vu un canton absolument bon devenir mauvais par la seule influence de trois hommes. A l'inverse, dans la même région, j'ai vu un autre canton presque subitement retourné de mal en bien par l'action, non pas de trois hommes, mais d'un seul; cet homme savait vouloir, surtout il savait oser.

Pierre de la Gorce.

PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ -\$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 décembre, 1916 - - -\$1,006,931.34

\$1,006,931.34

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 décembre 1916

31 dée	ANNÉES 1909	SECTIONS 45	SOCIÉTAIRES (Actifs) 1,880	pensions 5,205	* 16,461.94	
31 "	1911	224	14,228	30,910	170,670.80	
31 "	1913	349	24,492	47,957	423,745.31	
31 "	1915	455	32,155	61,468	772,698.99	
30 déc.	1916	492	36,505	70,023	1,006,931.34	

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE" :

X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

'objet nir de é, en-

t être e pas adeur

s que acheparce vient ouve

> ernes le ce aisir. rqué

s in-

bien

etite coui vu iom+ bite-

mais

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé: Cinq millions de plastres Capital payé: Deux millions de plastres Réserves: Un million neuf cent cinquante-quatre mille plastres



RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARCNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ?

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1781.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00	
			-				
	\$ 60.95	\$121.92			\$ 304.87	\$ 365.83	
2	123.73			495.17	618.93	742.70	
3	188.41			754.03	942.49	1130.97	
4	255.05			1020.73	1275.83	1530.97	
5	328.72			1295.48	1619.25	1943.06	
6	394.44		1183.80		1973.05	2367.61	
7	467.30		1402.49		2387.55	2804.99	
8			1627.79		2713.06	3255.59	
9			1859.89		3099.94	3719.80	
10			2099.01		3498.49	4198.05	
11			2345.38		3909.09	4690.77	
12			2590.19		4332.12	5198.37	
13			2860.66		4767.92	5721.31	
14			3130.03		5216.88	6260.00	
15			3407.55		5679.41	6815.10	
16			3608.46		6155.93	7386.91	
17			3988.01		6646.85	7976.00	
18			4291.46		7152.60	8582.91	
19			4604.08		7673.65	9208.15	
20			4926.15		8210.45	9852.29	
21	1401.81	0004,00	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90	

Ces COFFRETS D'É-PARGNES sont mis à la d'isposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOU-VZAU SYSTÈME D'É-PARGNE.

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

14	\$ 5.00	01	moins.							1	3	sou
de	5.00	À	\$10.00.								6	. 81
de	10,00	A	30.00.			9	C	ù	ĺ.	ì	0	- 64
de			50.00							ã	Ř	- 44.

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service ches nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

MA

DU

(

Sol

EPI

COMPAGNIE CHINIC OUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGE, DES FABRIQUES, DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET DES MAISONS D'EDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

UN SEUL PRIX

LA MAISON LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les membres du clergé, des communautés religieuses et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN:

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES **PROVISIONS**

BISCUITS CONSERVES DE FRUITS

LEGUMES

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

ELLES

ide de 0.00

65.83 42.70 30.97 43.06 67.61 04.99 19.80 38.05 30.77 21.31 30.06 15.10 6.90 76.00 12.91 18.15 29.10 18.15 19.80

ALE

idate

FONDÉE AU CANADA EN 188

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur) QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sucrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "VATIGAN"

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée 584. Rue St-Paul Quest MONTRÉAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

curés biblic

distri cents et un

1600 qu'on

ment tion S

47,

LA

177

Grad sépultur vêque d

Artiel

Spéci scolaire,

CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cer s, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue Buade, - - - - QUEBEC

LA GIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

andeliers

are artis-

a argent. is inalté-

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.

GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières. Livres de prix.

Spécialités:—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue Illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET RESIDENCES



TRAVAIL DU Meilleur gout



Sur demande l'on soumet aux intéressés aessins et prix.



B. LEONARD

53, rue St-Jean QUÉBEC. J

Boi Me

MON

SI

Α. .

A(

RL

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Erable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssie, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Saes de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - QUEBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ: MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

F.M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J -A -T DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - QUEBEC.

ACHETEZ Vos

80U-

808

RD

FOURRURES

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNES Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC:

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont. ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier. JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron. ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean. BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre. LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

SUCCURSALES A LEVIS:

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 bres, les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU et LÉVIS RUE EDEN

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on gardechez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETE à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles